



Pétition concernant l'application du Code criminel relatif à la cruauté envers les animaux
Démocratie, transparence et uniformité des pratiques demandées au gouvernement

Trois-Rivières, le 27 mai 2020 – Le WHIP en chef du gouvernement provincial, monsieur Éric Lefebvre, au nom du député de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, a déposé ce matin une pétition de près de 1600 noms à l'Assemblée nationale. Cette dernière somme le gouvernement du Québec de revoir le processus de nomination des constables spéciaux de la *Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal* pour l'application du Code criminel relatif à la cruauté envers les animaux.

Concrètement, les signataires demandent au gouvernement de confier les mandats de surveillance à l'application du Code criminel relatif à la cruauté envers les animaux aux inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, afin d'assurer une transparence et une uniformité avec l'ensemble de la province.

Actuellement, ce sont les constables spéciaux de la *SPCA de Montréal* qui appliquent les dispositions du Code criminel relatives à la cruauté envers les animaux ainsi que la législation provinciale en matière de protection animale sur le territoire de Montréal et des régions limitrophes ce qui représente un rayon d'environ 200 km autour de la métropole.

« *Nous croyons qu'il y a apparence de conflit d'intérêts de la part de l'organisme en vertu des politiques officielles exprimées sur son site Internet, de sa présence dans les médias par le programme télévisuel SPCA en action qui pourrait biaiser la perception du public en faveur de l'organisation, ainsi qu'en raison du fait que la SPCA de Montréal dépend des dons des particuliers ce qui pourrait mener à certaines actions sur le fond de commandite monétaire* », soulignent les citoyens instigateurs de la pétition et administrateurs du groupe Facebook Groupe de Défense des Propriétaires d'Animaux/Animal Owner Defense Group, mesdames Annie Carle et Pamela Dubois ainsi que monsieur Yvon Marin.

« *Par le transfert de ces pouvoirs à une entité étatique comme le MAPAQ, le gouvernement permettrait à l'ensemble des propriétaires d'animaux de la province de compter sur une démocratie transparente et équitable* », ajoutent-ils.

À noter que la pétition a circulé en septembre et octobre 2019.



- 30 -

Sources :

Annie Carle, administratrice
Pamela Dubois, administratrice
Yvon Marin, administrateur
Groupe de Défense des Propriétaires
d'Animaux/Animal Owner Defense Group

Information et gestion des entrevues :

Martin Sylvestre
BEAUDOIN relations publiques
Bur : 819 840-2829, poste 305 | Cell : 819 692-4319
martin@beaudoinrp.com